

CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

1. ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS - DEL.47/2026
2. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE PARC DES BALLONS DES VOSGES - DEL.48/2026
3. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - DEL.49/2026
4. LE TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN, POUR LES ANNEES 2027, 2028, 2029 ET 2030 - DEL.50/2026
5. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL - DEL.51/2026
6. PRISE EN CHARGE DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE - DEL.52/2026
7. NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT - DEL.53/2026
8. TARIFS CAMPING POUR L'ANNÉE 2027 - DEL.54/2026

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Effectif légal : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 mai 2026 s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric MOUGEL, Maire.

Présents : MM. MOUGEL Éric, FRIRY Marine, GEGOUT Ludovic, MARTIN Virginie MOUGEL Julien, NICOLAS Isabelle, AUBERT Laurent, ROCHAT Christophe, BERGUER Fanny, PARUCH Laurence, JACQUEL Karine, ROGER Nathalie, BERTRAND Romain.

Absents excusés : Mr VIRY Cyrille donne procuration à Mr GEGOUT Ludovic, Mr ALLARIA Alain donne procuration à Mr MOUGEL Éric

Secrétaire de séance : Julien MOUGEL

Le compte rendu du conseil Municipal du 23 avril 2026 a été accepté, à l'unanimité des votants

ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS - DEL.47/2026

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Selon l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026, le conseil municipal doit élire **3 titulaires et 3 suppléants**.

La liste des candidats (composée alternativement d'un candidat de chaque sexe) contient le nom de la liste et déposée auprès du maire

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Nathalie ROGER, Mr Christophe ROCHAT, Mme Marine FRIRY et Mme Virginie MARTIN

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La liste déposé et enregistrée : Éric MOUGEL

La liste est composée par

Délégués titulaires :

MM. Éric MOUGEL, Marine FRIRY, Julien MOUGEL

Délégués suppléants :

MM. Virginie MARTIN, Ludovic GEGOUT, Isabelle NICOLAS

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletins secrets.

b) Election des délégués et des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :

Ont obtenu :

La liste Éric MOUGEL

soit TROIS mandats délégués

soit TROIS mandats suppléants

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste Éric MOUGEL

Soit TROIS mandats titulaires
et TROIS mandats suppléants.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE PARC DES BALLONS DES VOSGES - DEL.48/2026

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Parc des Ballons des Vosges.

Julien MOUGEL propose sa candidature.

Julien MOUGEL est désigné en tant que délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Parc des Ballons des Vosges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

Valide cette désignation

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
- DEL.49/2026**

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L332-23 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir Entretien espaces verts / ramassage des papiers autour du lac et entretien des sanitaires publics / assistant temporaire au Policier municipal (accroissement dû à la fréquentation touristique de la commune pour la saison estivale) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir Agent d'entretien ou d'accueil au domaine skiable du Poli en saison hivernale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité des votants

La création à compter de juin 2026 de :

- 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

- 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou non complet en fonction des nécessités de service.

La création à compter de décembre 2026 de :

- 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison hivernale à temps complet ou non complet en fonction des nécessités de service.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée saisonnière.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**LE TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES DE LA
COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET
ENTRETIEN, POUR LES ANNEES 2027, 2028, 2029 ET 2030 - DEL.50/2026**

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 04/12/2025,
Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23/03/2022 pour l'investissement et 04/12/2025 pour l'entretien,

Le conseil Municipal doit se prononcer sur le choix retenu concernant le transfert ou non de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **DECIDE DE NE PAS TRANSFERER** la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,
- **DECIDE DE CONSERVER** la maîtrise d'ouvrage des investissements et l'entretien du réseau d'éclairage public

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL - DEL.51/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

DECIDE le transfert du budget communal des crédits suivants,

Section fonctionnement :

Dépenses – compte 673 : + 1500 €

Dépenses – compte 61528 : - 1500 €

PRISE EN CHARGE DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE - DEL.52/2026

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'organisation des transports scolaires relève de la Région Grand Est, il faut s'inscrire en ligne et régler directement pour se voir délivrer une carte.

Actuellement les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août de l'année de leurs 16 ans n'ont pas de prise en charge de leur carte de transport.

Concernant la prise en charge de la carte de transport, la commune propose de rembourser l'intégralité du tarif en vigueur aux familles pour les élèves empruntant un transport scolaire et ce jusqu'à leurs **16 ans de l'année civile**.

Un justificatif de paiement, la pièce d'identité de l'enfant concerné ainsi qu'un R.I.B seront demandés aux familles souhaitant bénéficier de cette prise en charge, le dépôt de pièces doit se faire en mairie avant le 31 octobre de l'année en cours.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **DÉCIDE** de prendre en charge le coût intégral de la carte de transport scolaire, selon le tarif en vigueur, pour les enfants de moins de 16 ans inclus dans l'année civile
- **De METTRE** au budget le montant de cette prise en charge de l'année
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents qui y sont rattachés.

NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT - DEL.53/2026

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur ou encore la modification des statuts.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont aubois, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- De donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

TARIFS CAMPING POUR L'ANNÉE 2027 - DEL.54/2026

La commission tourisme camping qui a eu lieu le 19 mai 2026, propose de fixer les tarifs du camping du Domaine de Longemer pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

DECIDE de fixer les tarifs du camping du Domaine de Longemer pour l'année 2027

TARIFS 2027

Villa 2/6 (Classique, PMR ou à étage)

	Basse Saison			Moyenne saison			Haute saison		
	2 nuits minimum			2 nuits minimum			7 nuits minimum / arrivée samedi ou dimanche		
	Du 08/03 au 02/04 Du 27/09 au 15/10 Du 01/11 au 17/12			Du 04/01 au 05/02 Du 03/04 au 02/07 Du 30/08 au 26/09 Du 16/10 au 31/10			Du 06/02 au 07/03 Du 03/07 au 29/08 Du 18/12 au 03/01/2028		
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC
A la nuit :	101.81€	10.18€	112 €	123.63€	12,37€	136 €	174.54€	17.46€	192 €
Au weekend: 2 nuits	236.36€	23.63€	260 €	277.27€	27.72€	305 €	390€	39€	429 €
Durant la semaine : 5 nuits	493.63€	49.36€	543 €	596.36€	59.63€	656 €	871.81€	87.18€	959 €
A la semaine: 7 nuits	705.45€	70.54€	776 €	862.72€	86.27€	949 €	1217.27€	121.72€	1 339 €
Nouvel an: 2 nuits (31/12/26- 02/01/27)							708.18€	70.81€	779 €

Animal/nuit (du 05/01/2027 au 4/01/2028)	10,00€	1 €	11,00 €
---	--------	-----	---------

TARIFS 2027

Villa 6/8 (Classique, PMR ou à étage)

	Basse Saison			Moyenne saison			Haute saison		
	2 nuits minimum			2 nuits minimum			7 nuits minimum / arrivée samedi ou dimanche		
	Du 08/03 au 02/04 Du 27/09 au 15/10 Du 01/11 au 17/12			Du 04/01 au 05/02 Du 03/04 au 02/07 Du 30/08 au 26/09 Du 16/10 au 31/10			Du 06/02 au 07/03 Du 03/07 au 29/08 Du 18/12 au 03/01/2028		
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC
A la nuit :	133.63€	17€	147 €	171.81€	17.19€	189 €	204.54€	20.45€	225 €

Au weekend: 2 nuits	287.27€	28,72€	316 €	380€	38€	418 €	481.81€	48.19€	530 €
Durant la semaine : 5 nuits	646.36€	64,64€	711 €	801.36€	80.14€	881.5€	975.45€	97.55€	1073€
A la semaine: 7 nuits	930.90€	93.10€	1024 €	1150.90€	115.10€	1 266 €	1362.72€	136.28€	1 499 €
Nouvel an : 2 nuits (31/12/25-02/01/26)							811.81€	81.19€	893 €

Animal/nuit (du 5/01/2026 au 4/01/2027)	10 €	1 €	11,00 €
---	------	-----	---------

TARIFS 2027

Insolites

		Basse Saison			Moyenne saison			Haute saison		
		Du 08/03 au 02/04 Du 27/09 au 15/10 Du 01/11 au 17/12			Du 04/01 au 05/02 Du 03/04 au 02/07 Du 30/08 au 26/09 Du 16/10 au 31/10			Du 06/02 au 07/03 Du 03/07 au 29/08 Du 18/12 au 03/01/2028		
	Nuits	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC
Bivouac 2 P	1 nuit	39.09€	3,91€	43 €	50€	5€	55 €	56.36€	5,64€	62 €
Bivouac 3 P	1 nuit	43.63€	4,37€	48 €	53.63€	5,37€	59 €	60.90€	6.1€	67 €
Chalot 4 P	1 nuit	70€	7€	77 €	80.9€	8.10€	89 €	91.81€	9.19€	101 €
Chalot 5 P	1 nuit	74.54€	7,46€	82 €	84.54€	8,46€	93 €	98.18€	9,82€	108 €
Lodge 4 P	1 nuit	82.72€	8.28€	91 €	93.63€	9,37€	103 €	101.81€	10.19€	112 €
	Au weekend: 2 nuits	195.45€	19,55€	215 €	216.36€	21,64€	238 €	235.45€	23.55€	259 €
	Durant la semaine : 5 nuits	410.90€	41.09€	452 €	460.90€	46.10€	507 €	508.18€	50.82€	559 €
	A la semaine: 7 nuits	575.45€	57.55€	633 €	650€	65€	715 €	711.81€	71.19€	783 €

Animal/nuit (du 5/01/2026 au 4/01/2027)	10 €	1 €	11,00 €
---	------	-----	---------

TARIFS 2027

Emplacements

	Basse Saison			Moyenne saison			Haute saison/saison hiver		
	Du 08/03 au 02/04 Du 27/09 au 15/10 Du 01/11 au 17/12			Du 04/01 au 06/02 Du 03/04 au 02/07 Du 30/08 au 26/09 Du 16/10 au 31/10			Du 07/02 au 07/03 Du 03/07 au 29/08 Du 18/12 au 03/01/2028		
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC
Emplacement Confort * (2 pers)	22.72€	2,28€	25 €	27.27€	2,73€	30 €	35.45 €	3,55€	39 €
Parking Camping-car (2 pers)	20€	2€	22 €	21.81€	2,19€	24 €	30€	3€	33 €
Emplacement Sans élec ** (2 pers)	16.36€	1,64€	18 €	20€	2€	22 €	26.36 €	2,64€	29 €
Adulte supp	6,82€	0,68€	8 €	6,82€	0,68€	8 €	7,73€	0,77€	9 €
Enfant (7 à 17 ans)	5,00€	0,50€	6 €	5,00€	0,50€	6 €	6,82€	0,68€	8 €
Enfant (de 3 à 6 ans)	3,18€	0,32€	4 €	3,18€	0,32€	4 €	3,18€	0,32€	4 €
Enfant / Visiteur (- de 3 ans)	Gratuit								
Visiteur (7 ans et plus)	5,45€	0,55€	6 €	5,45€	0,50€	6 €	5,45€	0,55€	6 €
Visiteur (3 à 6 ans)	3,63€	0,37€	4 €	3,63€	0,37€	4 €	3,63€	0,37€	4 €
Animal	2,72€	0,28€	3 €	2,72€	0,28€	3 €	2,72€	0,28€	3 €
Véhicule supp	3,63€	0,37€	4 €	3,63€	0,37€	4 €	3,63€	0,37€	4 €
Pack TRIBU (2 adultes + 2 enfants sur empl. Confort avec élec.	2.72€	0.28€	-3€ (sur le total du tarif)	1.66€	0.34€	-2€ (sur le total du tarif)	1.66€	0.34€	-2€ (sur le total du tarif)

* Avec accès piscine + 80 m² + électricité 16A

** Du 1/11 au 31/03: exclusivement camping-cars, vans et caravanes, installés sur grand parking stabilisé, sans électricité, accès piscine inclus

** Du 1/04 au 31/10: pour tentes, camping-cars, vans et caravanes, installés sur herbe au fond du terrain, sans électricité, accès piscine inclus

TARIFS 2027

FORFAIT ANNUEL RESIDENTS

	Du 01/01/27 au 31/12/27		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Location annuelle emplacement*	2495.45€	249.55€	2 745 €

* électricité non comprise, raccordement en eau inclus (sauf mise hors gel de novembre à mars)

TARIF RESIDENTS : PERSONNES SUPPLEMENTAIRES

	Du 01/01/2027 au 30/06/2027			Du 01/07/2027 au 31/08/2027			Du 01/09/2027 au 31/12/2027		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Résidents: personnes suppl	5,45€	0,54€	6 €	7,27€	0,72€	8 €	5,45€	0,54€	6 €
Enfants de 7 ans à moins de 18 ans	gratuit			2,73	0,27	3,00 €	gratuit		
Enfants de moins de 7 ans	gratuit			gratuit			gratuit		

Chaque résident de passage uniquement l'été peut bénéficier d'une remise sur maximum 6 mois de l'année.
A valider avec la direction au moment de signer ou de renouveler le contrat.

Remise hivernage	20%
------------------	-----

TARIF GARAGE MORT

	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Tarif par nuit	8.18€	0,82€	9,00 €

TARIF GROUPES

Pour les groupes de plus de 100 personnes (sur une base de 6 personnes par emplacement)

	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
	H.T	TVA 10%	TTC
Tarif par personne et par nuit	10.90 €	1.10€	12.00 €

TARIFS 2027

Inventaire locatifs

	H.T.	TVA 20%	TTC
Assiettes plates	3,33	0,67	4,00 €

Inventaire locatifs

INVENTAIRE	H.T.	TVA 20%	TTC
Poubelle	16,67	3,33	20,00 €

Assiettes creuses	3,33	0,67	4,00 €
Assiettes à dessert	3,33	0,67	4,00 €
Bols	3,33	0,67	4,00 €
Verres	1,67	0,33	2,00 €
Tasses	1,67	0,33	2,00 €
Sous-tasses	1,67	0,33	2,00 €
Pichet	4,17	0,83	5,00 €
Saladier	6,67	1,33	8,00 €
Cuillères à soupe	2,50	0,50	3,00 €
Cuillères à café	1,67	0,33	2,00 €
Fourchettes	1,67	0,33	2,00 €
Couteaux	1,67	0,33	2,00 €
Grand couteau	8,33	1,67	10,00 €
Ciseaux	6,67	1,33	8,00 €
Casseroles	20,83	4,17	25,00 €
Poêle	20,83	4,17	25,00 €
Fait-tout	25,00	5,00	30,00 €
Sets de table	3,33	0,67	4,00 €
Tire-bouchon	4,17	0,83	5,00 €
Ecumoire	4,17	0,83	5,00 €
Ouvre-boîte	3,33	0,67	4,00 €
Epluche légumes	1,67	0,33	2,00 €
Louche	4,17	0,83	5,00 €
Spatule	2,50	0,50	3,00 €
Passoire	5,00	1,00	6,00 €
Essoreuse à salade	7,50	1,50	9,00 €
Couverts à salade	4,17	0,83	5,00 €
Range couverts	12,50	2,50	15,00 €
Planche à découper	8,33	1,67	10,00 €
Dessous de plat	3,33	0,67	4,00 €
Corbeille	4,17	0,83	5,00 €
Bol cafetière	16.66€	3.34€	20,00 €

Cuvette en plastique	4,17	0,83	5,00 €
Pelle	6,67	1,33	8,00 €
Balayette	5,00	1,00	6,00 €
Jerricans 10L	12,50	2,50	15,00 €
Balai	12,50	2,50	15,00 €
Brosse	6,67	1,33	8,00 €
Seau	6,67	1,33	8,00 €
Serpillère	4,17	0,83	5,00 €
Penderie	41,67	8,33	50,00 €
Réfrigérateur	291,67	58,33	350,00 €
Desserte	83,33	16,67	100,00 €
Cafetière	41,67	8,33	50,00 €
Micro-ondes	208,33	41,67	250,00 €
Cloche micro-ondes	8,33	1,67	10,00 €
2 Plaques élec ou gaz	250,00	50,00	300,00 €
Table de jardin	416,67	83,33	500,00 €
Chaises de jardin	66,67	13,33	80,00 €
Séchoir à linge	41,67	8,33	50,00 €
Oreillers	33,33	6,67	40,00 €
Petites couvertures	41,67	8,33	50,00 €
Sommier petit lit	158,33	31,67	190,00 €
Matelas petit lit	333,33	66,67	400,00 €
Lit superposé	666,67	133,33	800,00 €
Grande couverture	75,00	15,00	90,00 €
Sommier grand lit	250,00	50,00	300,00 €
Matelas grand lit	666,67	133,33	800,00 €
Table chevet	66,67	13,33	80,00 €
Lampe chevet	66,67	13,33	80,00 €
Transat	125,00	25,00	150,00 €
Tapis	25,00	5,00	30,00 €

TARIFS 2027

CAUTIONS

Du 01/01/2027 au 31/12/2027

Emplacement résident	300 €	Câble TNT	50 €
Bivouacs	100 €	Prêt de Jeux	20 €
Chalots et Lodges	200 €	Kit Bébé	50 €
Villas	300 €	Clé local vélos	50 €
Barbecue	50 €	Boîte à outils vélos	50 €
Pack Canoës	150 €	Appareil raclette, pierrade	50 €
Radiateur	50 €	Console de jeux	300 €
Adaptateur	20 €	Pelle à neige	30 €
Enrouleur	50 €	Raquettes neige	150 €

SERVICES

	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
	HT	TVA 20%	TTC
Forfait ménage bivouac	25€	5€	30 €
Forfait ménage chalots	41.66€	8.34€	50 €
Forfait ménage villas	58.33€	11.66€	70 €
Service camping-car (clients extérieurs)	5€	1,00€	6 €
Accès douches (clients extérieurs)	3,33€	0,67€	4 €
Location parure draps 2 pers	11,67€	2,33€	14 €
Location parure draps 1 pers	8,33€	1,67€	10 €
Location serviettes 1 pers (1 serviette + 1 drap de bain)	5,00€	1,00€	6 €

	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
	HT	TVA 10%	TTC
Visite ville + navette Gérardmer, aller retour, prix par personne	5.45€	0,55€	6 €
Balade aux pistes de ski Gérardmer, aller retour, prix par personne	6.36€	0.64€	7 €
Option départ tardif Villa (hors vacances scolaires)	50,00€	5,00€	55 €
Option départ tardif Insolites (hors vacances scolaires)	26,36€	2,64€	29 €
Option départ tardif Emplacements	5,45€	0,55€	6 €
Renouvellement drap simple	7.27€	0,73€	8 €
Renouvellement drap double	9.09€	0,91€	10 €
Taxe de séjour/adulte/nuite		0,65 €	

TARIFS 2027

	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
	HT	TVA 20%	TTC
Ventes annexes : Espace bien-être (Snack)			
Bouteilles de champagne	28,33	5,67	34,00
1/2 bouteille de champagne	17,50	3,50	21,00
Crémant	15,83	3,17	19,00
Vin blanc	13,33	2,67	16,00
Vin rouge	13,33	2,67	16,00
Ambiance (musique, déco) + Champagne	32,50	6,50	39,00
Bière 25cl sans alcool 1664	2.91€	0.59€	3.50€
Boissons alcoolisées (Snack)	HT	TVA 20%	TTC

Bière Kro	2,50€	0,50€	3 €
Bière Kriek	3,33€	0,66€	4 €
Bière Desperados	3,33€	0,66€	4 €
Crémant (verre)	3,33€	0,66€	4 €
Kir (verre)	2,91€	0,58€	3,50 €
Boissons non alcoolisées et encas	HT	TVA 10%	TTC
Perrier	3,00	0,30	3,30 €
Jus de fruits	2,00	0,20	2,20 €
Eau plate	1,45	0,15	1,60 €
Eau pétillante	2,00	0,20	2,20 €
Café	1,45	0,15	1,60 €
Thé	2,00	0,20	2,20 €
Twix, Kit Kat	1,45	0,15	1,60 €
Quiche, Cake	2,45	0,25	2,70 €
Boisson chaude au distributeur	0,91	0,09	1,00 €
Apéritif dinatoire	21,82 €	2,18	26,00 €
Brunch	17,27 €	1,73	21,00 €
Boissons non alcoolisées	HT	TVA 5.5%	TTC
Vin pinot noir sans alcool bouteille 0.75cl	14.77€	0.23€	15.00€
Oscos Eclat Brut pétillant sans alcool 75cl	18.95€	1.05€	20.00€
Boulangerie	HT	TVA 5,5 %	TTC
Baguette	1,52	0,08	1,60 €
Croissant	1,33	0,07	1,40 €
Pain au chocolat	1,52	0,08	1,60 €

TARIFS 2027

BIEN ETRE	Du 01/01/2027 au 31/12/2027								
	Tarif public			Tarif Xonrupéens			Tarif partenariats		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
1 Entrée (créneau 1h15)	13.33€	2.67€	16 €	11.66€	2,34€	14 €	12.50€	2,50€	15 €
1 Entrée (créneau 2h30)	18.33€	3,67€	22 €	16.66€	3,33€	20 €	17.50€	3.50€	21 €
1 Entrée Privée (1h15)	20€	4€	24 €	18.33€	3,67€	22 €	19.16€	3,84€	23 €
1 Entrée privée (2h30)	29.16€	5,84€	35 €	26.66€	5.33€	32 €	27.50€	5,50€	33 €
1 Entrée Nocturne (2h)	29.16€	5.84€	35 €	26.66€	5.33€	32 €	27.50€	5,50€	33 €

10 entrées (créneau 1h15)	109.15€	21.83€	131 €	100.83€	20.17€	121 €	105€	21€	126 €
10 entrées privées (1h15)	165.83€	33.17€	199 €	153.33€	30.67€	184 €	157.50€	31.50€	189 €
Formule Duo Privatif (1h15)	40.00€	8.00€	48€	36.66€	7.33€	44€	38.33€	7.67€	46€
Personne suppl. formule Duo Privatif (1h15) jusqu'à 4 personnes	16.66€	3.33€	20€	15€	3€	18€	15.83€	3.16€	19€
Personne suppl. Formule Duo Privatif (1h15) au-delà de 4 pers.	15€	3€	18€	13.33€	2.67€	16€	14.16€	2.83€	17€
Formule Duo Privatif (2h30 et nocturne 2h)	58.33€	11.67€	70€	53.33€	10.67€	64€	55€	11€	66€
Personne suppl. formule Duo Privatif jusqu'à 4 personnes (2h30 et nocturne 2h)	24.16€	4.83€	29€	22.50€	4.50€	27€	23.33€	4.67€	28€
Personne Suppl. formule Duo Privatif au delà de 4 pers. (2h30 et nocturne 2h)	21.66€	4.33€	26€	20€	4€	24€	20.83€	4.17€	25€

MASSAGES	Du 01/01/2027 au 31/12/2027								
	Tarif public			Tarif Xonrupéens			Tarif partenariats et package locatifs		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
Massage 60 min	60€	12.00€	72 €	56.66€	11.33€	68 €	58.33€	11.67€	70 €
Massage 60 min en duo (par personne)	58.33€	11.67€	70€	53.33€	10.67€	64 €	56.66€	11.34€	68 €
Massage 60 min en trio (par personne)	56.66€	11.37€	68€	55.00€	11.00€	66 €	55€	11.00€	66€
Rituel détente 30 min	32.50€	6,50€	39 €	29.16€	5.84€	35 €	30.00€	6.00€	36 €
Massage Pierre chaude 60 min	69.16€	13.84€	83 €	65€	13.00€	78 €	68.33€	13.67€	82 €
Massage pierre chaude 30 min	37.50€	7.50€	45 €	32.50€	6.50€	39 €	34.16€	6.84€	41 €
Massage assis 20 min	18.33€	3.67€	22 €	16.66€	3.34€	20 €	17.50€	3.50€	21 €
Soin visage 45 min	48.33€	9,67€	58 €	44.16€	8,84€	53 €	45.83€	9.17€	55 €
Soin corps 90 min	79.16€	15,84€	95 €	74,16€	14,84€	89 €	75.66€	15,34€	92 €
Massage crânien relaxant 30 min.	39.16€	7.84€	47€	37.50€	7.50€	45€	38.33€	7.67€	46€
Massage crânien + nuque + épaule 45min	51.66€	10.34€	62€	50€	10€	60€	50.83€	10.17€	61€

TARIFS 2027

Produits en vente au spa	Du 01/01/2027 au 31/12/2027		
Forêt l'effet Vosges	HT	TVA 20%	TTC
Baume à lèvres	3,30€	0,67€	4,00 €
Crème hydratante 50ml	15,00€	3,00€	18,00 €
Crème rajeunissante 50 ml	33,33€	6,67€	40,00 €
Eau micellaire 100 ml	10,00€	2,00€	12,00 €
Gommage 50 ml	13,33€	2,67€	16,00 €
Gel douche myrtille 100 ml	4,17€	0,83€	5,00 €
Gel douche sapin 100 ml	4,17€	0,83€	5,00 €
Huile authentique 50 ml	10,83€	2,17€	13,00 €

Autres produits	HT	TVA 20%	TTC
Crème à l'arnica	20,83€	4,17€	25,00€
Maillot de bain enfant	10.83€	2.17€	13,00€
Maillot de bain adulte	10.83€	2.17€	13,00€
Claquettes jetables	1,67€	0,33€€	2,00€

TARIFS 2027

REMISES / OFFRES / PARTENARIATS

Valable du 1/01/2027 au 31/12/2027

REMISES SELON OCCUPATION	5 à 20 %			Sur proposition de la direction, il sera prévu d'appliquer des réductions de 5 à 20 % afin d'optimiser le taux d'occupation, à certaines périodes de l'année.
PROGRAMME FIDELITE « Pass Grignotte »	5%			Mise en place du programme fidélité. Locatif : 1 à 3 nuits = 5 noisettes / 4 à 7 nuits = 10 noisettes / 8 nuits et + = 15 noisettes - Emplacement : 1 noisette par nuit et bonus +3 noisettes après 7 nuits - 5% de réduction sur 1 séjour (maximum 7 jours) à partir de 30 noisettes
OFFRE "EARLY BOOKING"	10%			sur tout séjour en 2027 de 7 nuits minimum avant le 1/02/2027 et réservé entre le 01/06/2027 et le 31/12/2027
OFFRE "LONG SEJOUR"	10%			sur tout séjour 2027 de minimum 21 nuits
PARTENARIAT ACSI (Sur présentation de la carte ACSI)	Prix par nuit			- sur tout type d'emplacement
	HT	TVA 10%	TTC	- 1 chien inclus
	19,09 €	1,91 €	21,00 €	- maxi 3 enfants de moins de 7 ans inclus - pour 7 nuits achetées 1 nuit offerte : 7=6, 14=12, 21=18 (cette réduction est cumulable avec le forfait ACSI de 21€) - pas de réduction ACSI du 01/07/27 au 29/08/27 - valable pour 1 à 2 pers. Les suppléments habituels s'appliquent.
PARTENARIAT FFCC (Sur présentation de la carte FFCC)	Prix par nuit			En emplacement, pour les caravanes et camping-cars, pour tout séjour du 01/01/27 au 30/06/27 et du 1/09/27 au 28/12/27 + 1 chien inclus
	HT	TVA 10%	TTC	
	20,90 €	2,10 €	23,00 €	
PARTENARIAT GCU (Sur présentation de la carte GCU)	5%			Valable sur tout séjour en locatif du 1/07/26 au 31/08/26
	10%			Valable sur tout séjour en emplacement toute l'année ou tout séjour en locatif (hors 01/07/26 au 31/08/26)
Assurance annulation	4% du prix du séjour			Calculé sur le prix du séjour et options de type personnes. 2,9 % (TVA 0%) reversé à CampezCouvert et 1,1% (TVA 20%) ajouté au prix du séjour et facturé au client

TARIFS 2027

WIFI																
Du 1/01/27 au 31/12/2027																
Nombre d'appareils utilisables en simultané																
	1 appareil			2 appareils			3 appareils			4 appareils			5 appareils			
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	
30 min	3,33	0,67	4,00													
60 min	4,17	0,83	5,00													
120 min	6,67	1,33	8,00													
180 min	9,17	1,83	11,00													
1 jour	5,00	1,00	6,00	8,33	1,67	10,00	10,83	2,17	13,00	14,17	2,83	17,00	16,67	3,33	20,00	
2 jours	9,17	1,83	11,00	12,50	2,50	15,00	16,67	3,33	20,00	20,00	4,00	24,00	25,00	5,00	30,00	
3 jours	11,67	2,33	14,00	15,83	3,17	19,00	20,00	4,00	24,00	24,17	4,83	29,00	29,17	5,83	35,00	
4 jours	14,17	2,83	17,00	18,33	3,67	22,00	23,33	4,67	28,00	27,50	5,50	33,00	33,33	6,67	40,00	
5 jours	15,83	3,17	19,00	20,83	4,17	25,00	26,67	5,33	32,00	32,50	6,50	39,00	38,33	7,67	46,00	
7 jours	17,50	3,50	21,00	24,17	4,83	29,00	30,00	6,00	36,00	36,67	7,33	44,00	45,00	9,00	54,00	
10 jours	21,67	4,33	26,00	29,17	5,83	35,00	37,50	7,50	45,00	45,00	9,00	54,00	54,17	10,83	65,00	
12 jours	24,17	4,83	29,00	30,83	6,17	37,00	40,00	8,00	48,00	49,17	9,83	59,00	60,00	12,00	72,00	
14 jours	25,83	5,17	31,00	35,00	7,00	42,00	44,17	8,83	53,00	53,33	10,67	64,00	63,33	12,67	76,00	
21 jours	30,83	6,17	37,00	41,67	8,33	50,00	52,50	10,50	63,00	62,50	12,50	75,00	75,00	15,00	90,00	
1 mois	35,83	7,17	43,00	47,50	9,50	57,00	60,00	12,00	72,00	71,67	14,33	86,00	85,83	17,17	103,00	
2 mois	49,17	9,83	59,00	65,83	13,17	79,00	82,50	16,50	99,00	99,17	19,83	119,00	119,17	23,83	143,00	
3 mois	63,33	12,67	76,00	84,17	16,83	101,00	105,83	21,17	127,00	126,67	25,33	152,00	152,50	30,50	183,00	
4 mois	76,67	15,33	92,00	102,50	20,50	123,00	128,33	25,67	154,00	154,17	30,83	185,00	185,00	37,00	222,00	
5 mois	90,83	18,17	109,00	120,83	24,17	145,00	151,67	30,33	182,00	181,67	36,33	218,00	218,33	43,67	262,00	
6 mois	104,17	20,83	125,00	139,17	27,83	167,00	174,17	34,83	209,00	209,17	41,83	251,00	250,83	50,17	301,00	
7 mois	118,33	23,67	142,00	157,50	31,50	189,00	197,50	39,50	237,00	236,67	47,33	284,00	284,17	56,83	341,00	
8 mois	127,50	25,50	153,00	171,67	34,33	206,00	215,83	43,17	259,00	259,17	51,83	311,00	311,67	62,33	374,00	
9 mois	136,67	27,33	164,00	185,00	37,00	222,00	234,17	46,83	281,00	282,50	56,50	339,00	338,33	67,67	406,00	
10 mois	145,83	29,17	175,00	199,17	39,83	239,00	252,50	50,50	303,00	305,00	61,00	366,00	365,83	73,17	439,00	
11 mois	155,00	31,00	186,00	212,50	42,50	255,00	270,83	54,17	325,00	328,33	65,67	394,00	393,33	78,67	472,00	
12 mois	164,17	32,83	197,00	226,67	45,33	272,00	289,17	57,83	347,00	350,83	70,17	421,00	420,83	84,17	505,00	

TARIFS 2027

Du 01/01/2027 au 31/12/2027

Nouveautés développement	HT	TVA 20%	TTC
Mise à disposition d'un(e) surveillant(e) baignade piscine (par heure)	37.50€	7.50€	45€
Location salle 50m ² demi- journée hiver (du 1/10 au 31/03) Nb de personnes : 20	75€	15€	90€
Location salle 50m ² journée hiver (du 1/10 au 31/03) Nb de personnes : 20	130.83€	26.17€	157€
Location salle 50m ² demi-journée été (du 1/04 au 30/09) Nb de personnes : 20	58.33€	11.67€	70€
Location salle 50m ² journée été (du 1/04 au 30/09) Nb de personnes : 20	97.50€	19.50€	117€
Location chapiteau 60m ² non chauffé installé du 1 ^{er} juin au 15 septembre journée Nb de personnes : 40	79.16€	15.84€	95€
Location chapiteau 60m ² non installé	104.16€	20.84€	125€
Location vidéo projecteur + écran journée	62.50€	12.50€	75€
Pause séminaire : café, thé, viennoiserie, madeleine, jus de fruits (par personne)	7.50€	1.50€	9€
Photocopie A4 couleur	0.41€	0.09€	0.50€
Photocopie A4 noir et blanc	0.16€	0.04€	0.20€
Photocopie A3 couleur	0.83€	0.17€	1€
Photocopie A3 noir et blanc	0.33€	0.07€	0.40€
Mise à disposition animateur pour enfant (par heure) Nb d'enfants : 6	31.66€	6.34€	38€
Mise à disposition animateur pour adulte (par heure)	31.66€	6.34€	38€
Navette crête pour groupe (8 personnes minimum) aller/retour	60€	12€	72€
Carte IGN 3618 OT Gérardmer Le HOHNECK La Bresse	13.33€	2.67€	16€
Carte IGN 3619 OT Bussang Ballon d'Alsace Grand Ballon	13.33€	2.67€	16€
Séance tir à l'arc avec animateur BE (par heure minimum 2 heures, 8 pers. Maximum)	57.50€	11.50€	69€
Accompagnateur montagne pour randonnée (3 heures-groupe de 15 personnes maximum)	175€	35€	210€
Mug Vintage 24cl céramique Grignotte	6.66€	1.34€	8€
Gourde enfant 400ml	6.66€	1.34€	8€
Casquette classique coton 320grs	7.50€	1.50€	9€
Casquette Trucker enfant polyester	5.83€	1.17€	7€
Porte clé métal luxe rond	5.00€	1€	6€
Autocollant Grignotte	1.66€	0.34€	2€
Tote bag 100% coton 140grs	6.66€	1.34€	8€
Set coloriage (36 feuilles + 12 crayons)	4.16€	0.83€	5€
Sac à dos 18litres	20.83€	4.17€	25€
Bidon sport 75cl	6.66€	1.34€	8€
Sac à dos simple	7.50€	1.50€	9€

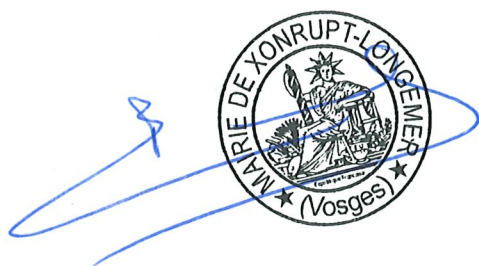
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Tirage au sort du jury d'assises
- Désignations des délégués de la commission de contrôle des listes électorales
- Commissions communautaires
- Newsletter Tom Rochat
- Commission extra-municipale santé le 8 juin à 20h00 en mairie
- Réunion avec les acteurs économiques le 16 juin 2026 à 20h salle polyvalente
- Cours d'informatique pour les seniors à partir de novembre
- Rencontre avec le Sous-Préfet sur divers sujets
- Rencontre de la député LE MEUR à Gérardmer
- Repas des anciens le 11 octobre 2026, envoi d'un courrier prochainement pour faire un choix entre le repas et le colis

La séance est levée à heures 21h23

Le Maire,

Secrétaire de séance



A blue ink signature, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written on the page.